RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Évry – Canton d'Epinay-sous-Senart

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 09 MARS 2017

L'an deux mille dix sept, le neuf mars à 20 heures 45, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Martine CARTAU-OURY, Maire.

Présents :
Madame Martine CARTAU-OURY, Monsieur Machiré GASSAMA, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Raymond BERTELOOT, Madame Martine GAST-DELIERE, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Philippe HEFLING, Madame Monique WALKER, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Arnaud DELIERE, Madame Malvina PIN, Madame Danielle LAURENT, Madame Elise DAUGA, Monsieur Geoffrey MERCY, Madame Françoise POULET-BEAUGUET, Monsieur Eric AZEVEDO, Monsieur Luc PENHOET, Monsieur Johnny DA COSTA, Monsieur Eloy GONZALEZ, Monsieur Michel CARRENO, Madame Florence DAVID-COUSTILLAS, Monsieur Bertrand JOLY, Monsieur Jean-Pierre NICOLAS, Madame Ghislaine GUEZARD, Monsieur Alain HERSCHKORN

Absents représentés :
Madame PELOUIN donne pouvoir à Mme PIN
Monsieur JAROSSAY donne pouvoir à Mme CARTAU-OURY
Monsieur BENOIT donne pouvoir à M. GASSAMA

Absent non représenté :
Monsieur BIDAULT

Secrétaire de séance : Madame Martine GAST-DELIERE

==*===*==*===*==

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 20H45.

Madame le Maire expose : suite aux démissions de Mmes Céline BOUILLET, Martine GIORGIS et M. Michaël EL BEZE, conseillers municipaux et conformément à l'article L.270 du code électoral, ils sont remplacés par les conseillers municipaux de la même liste dont le siège devient vacant. En application de la circulaire ministérielle NOR : INT/A/140529C du 13 mars 2014, la cessation définitive des fonctions d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste sans qu'aucun texte législatif ou réglementaire n'exige que ce dernier soit préalablement installé, ni n'accepte d'exercer le mandat de conseiller municipal. Le mandat du conseiller municipal suivant de liste débute donc dès la vacance du siège et le maire doit le convoquer à toutes les séances ultérieures (CE 28 décembre 2001, Élections de Courcelles-lès-Lens, n°235438). Il est donc acté de l'installation de Madame Ghislaine GUEZARD et Messieurs Jean-Pierre NICOLAS et Stéphane BIDAULT, nouveaux conseillers municipaux.

Madame le Maire procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint. Elle demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du Conseil municipal du 12 janvier 2017. **Celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

Le Maire annonce les décisions prises par délégation :

- *Le 9 janvier 2017 - N° DEC 2017-01*

Décision du Maire de signer la convention proposée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France relative à la mise à disposition d'un agent, pour une mission de remplacement administratif, pour une durée de trois ans. Coût : 45,00 euros par heure de travail.

- *Le 16 janvier 2017 - N° DEC 2017-02*

Décision du Maire de signer avec la société CYBER'L le marché MP 2016-0021 concernant la refonte du site internet de la ville de Saintry-sur-Seine pour un montant HT en :

Investissement : 18 980 € avec options
(1- création d'une lettre d'information, 2- plan de la ville = offert),

Fonctionnement : 2 900 € avec options (hébergement nouveau site internet).

- *Le 16 janvier 2017 - N° DEC 2017-03*

Décision du Maire de signer la convention pour le séjour ski à Villard de Lans du 12 au 18 février 2017 avec la société NEIGE SOLEIL TOURISME LOISIRS-TOOTAZIMUT. Le tarif sera de 606 € par participant sur une base de 14 jeunes et 04 adultes accompagnateurs, soit un montant total de 10 908 €.

- *Le 25 janvier 2017 - N° DEC 2017-04*

Décision du Maire de signer avec la société SWANK FILMS DISTRIBUTION un contrat pour une projection publique non commerciale du film « Voyage d'Arlo », le 8 février 2017. Prix forfaitaire de la licence : 260 € HT, soit 274,30 € TTC. La mise à disposition du support est facturée 22 € HT, soit 26,40 € TTC.

- *Le 9 février 2017 - N° DEC 2017-05*

Décision du Maire De signer la convention de partage des transports, pour le séjour ski à Villard de Lans du 12 au 18 février 2017, avec la ville de CORBEIL-ESSONNES. La participation pour la ville de SAINTRY-SUR-SEINE s'élèvera à 2 518 € HT, soit 2 769,80 € TTC.

- *Le 14 février 2017 - N° DEC 2017-06*

Décision du Maire de signer avec la société EUROPE SERVICES PROPRETE le marché MP 2016-0018 concernant les prestations de nettoyage et de vitrerie des bâtiments communaux de la ville de Saintry-sur-Seine pour un montant :

- Lot 1 : Prestations de nettoyage et de vitrerie des bâtiments municipaux : 64 200,27 € HT, soit 77 040,32 € TTC,
- Lot 2 : Diverses prestations ou fournitures à bons de commande.

- *Le 14 février 2017 - N° DEC 2017-07*

Décision du Maire de signer la convention proposée par l'établissement « Poneys des Quatre Saisons » relative au séjour en classe découverte de 3 classes de l'école du Parc soit 75 élèves, organisé du 27 au 31 mars 2017. Le tarif sera de 294 € pour le séjour par enfant et 2 056 € de frais pour le transport en car (2 cars) soit un total de 24 106 €.

- *Le 14 février 2017 - N° DEC 2017-08*

Décision du Maire de signer la convention proposée par l'établissement « Voies Navigables de France» représenté par l'Unité Territoriale d'Itinéraire (UTI) Seine Amont relative à l'occupation du domaine public fluvial à Saintry-sur-Seine. Le montant de la redevance sera de 214,50 € pour la durée de la convention soit 71,50 € par année. Cette convention est consentie pour une durée de 3 ans à compter du 1er juillet 2016 soit jusqu'au 30 juin 2019.

- *Le 14 février 2017 - N° DEC 2017-09*

Décision du Maire de signer le contrat d'engagement proposé par l'association « A.M.I.D.O.N » relatif à la soirée de la « Saint-Patrick » organisée le 18 mars 2017. La prestation, d'un montant de 1 500 € TTC sera composée de chansons, danses et musiques celtiques.

- *Le 14 février 2017 - N° DEC 2017-10*

Décision du Maire de signer le contrat proposé par la société « SEV & STEF ANIMATIONS » relatif à l'animation musicale de la « FETE DE LA MUSIQUE » organisée le 24 juin 2017 à Saintry-sur-Seine. Le montant de la prestation sera de 2 000 € TTC.

- *Le 20 février 2017 - N° DEC 2017-11*

Annule la décision N° DEC 2017/08 du 14 février 2017

- *Le 20 février 2017 - N° DEC 2017-12*

Décision du Maire de signer le contrat avec la compagnie du VAL-DE-SCENE, représentée par sa Présidente, Mme Brigitte DONIZEAU, pour un montant net de 450 € relatif à la représentation du spectacle intitulé « BELLES A TOUT PRIX », qui aura lieu le samedi 4 mars 2017 à 20h30 à la salle J.B. Corot.

===*==*===*==

DELIBERATION N°2017-03-09 - N°01 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Délibération

Sur proposition de Mme Dénécé et **après en avoir délibéré par 19 voix pour, 8 contre** *(Mmes DAVID-COUSTILLAS et GUEZARD et Mrs JOLY, DA COSTA, HERSCHKORN, GONZALEZ, PENHOET et NICOLAS)* et **1 abstention** *(M. CARRENO),* le Conseil municipal **approuve** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2017.

DELIBERATION N°2017-03-09 - N°02 - AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ESPACE « LA GROTTE »

Délibération

Sur proposition de M. Berteloot et **après avoir délibéré par 25 voix pour et 3 abstentions** *(Mmes DAVID-COUSTILLAS et GUEZARD et M. JOLY),* le Conseil municipal **autorise** Madame le Maire ou son représentant à déposer un permis de construire pour le bâtiment communal la « Grotte », **autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents s'y référant et **dit** que la dépense afférente est prévue au budget communal 2017 et suivants.

DELIBERATION N°2017-03-09- N°03 – CONTRAT DE TERRITOIRE – DEMANDE D'AVENANT

Délibération

Sur proposition de M. Berteloot et **après avoir délibéré par 23 voix pour et 5 abstentions** *(Mmes DAVID-COUSTILLAS et GUEZARD et Mrs JOLY, CARRENO et GONZALEZ),* le Conseil municipal **sollicite** la conclusion d'un avenant au contrat de territoire, portant sur la modification de l'opération suivante :

- Réhabilitation de l'école maternelle Koch : 1 200 000 € HT,

Pour l'ajout de l'opération suivante :

- Réhabilitation d'une grange en salle culturelle et associative : 300 000 € HT

Sollicite une demande de dérogation pour commencer les travaux de la salle culturelle et associative le « Ginkgo », **approuve** le plan d'échéancier de financement modifié, **autorise** Madame la Maire ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un avenant au contrat de territoire selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant, **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits aux Budgets Primitifs 2017 et suivants.

DELIBERATION N°2017-03-09 – N°04 – DEMANDE DE RATTACHEMENT DE LA COMMUNE AU CENTRE DE SUPERVISION URBAIN INTERCOMMUNAL (CSUI) DU COUDRAY-MONTCEAUX POUR VISIONNER ET STOCKER LES IMAGES DES CAMERAS DE VIDEOPROTECTION

Délibération

Sur proposition de M. Berteloot, et **après en avoir délibéré par 24 voix pour et 4 abstentions** *(Mmes DAVID-COUSTILLAS et GUEZARD et Mrs JOLY et NICOLAS),* le Conseil municipal **demande** à la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart le rattachement de la commune au Centre de supervision urbain intercommunal du Coudray-Montceaux pour visionner et stocker les images des caméras de vidéoprotection de son territoire, **autorise** Madame le Maire ou son représentant à prendre tout acte et/ou décision en exécution de la présente délibération et **dit** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne.

DELIBERATION N°2017-03-09 – N°05– FIXATION DES TARIFS DE LA CLASSE DE DECOUVERTE 2017

Délibération

Sur proposition de M. Gassama et **après en avoir délibéré à l'unanimité,** le Conseil municipal décide de fixer les tarifs de la classe de découverte à EPINEAUX LES VOVES aux Poneys des 4 saisons (89), du 27 au 31 mars 2017, comme il suit :

	EPINEAU LES VOVES
Taux d'effort appliqué au quotient familial	21,00 %
un Prix Plancher sera appliqué pour les quotients inférieurs à 588 €	123,48 €
le taux d'effort sera appliqué pour les quotients compris entre 589 € et 1 469 €	Tarif = QF * Taux d'effort
un prix Plafond sera appliqué pour les quotients de plus de 1 470 €	308,70 €
Tarif Extérieur (Prix de revient par élève)	321,41 €

décide de permettre aux familles de bénéficier d'une réduction de 8,40 % sur la globalité de la facture, dès lors qu'il y a au moins un 2ème enfant partant en classe de découverte, **décide** de permettre aux familles de régler la facture de la classe de découverte en 3 fois maximum, **autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce séjour et **dit** que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2017, chapitre 70.

DELIBERATION N°2017-03-09 – N°06 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT, DE RIVIERES ET DU CYCLE DE L'EAU (SIARCE)

Délibération

Sur proposition de Mme le Maire, et **après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil municipal **adopte** la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 25 janvier 2017, **demande** à Madame la Préfète de l'Essonne et Messieurs les Préfets de Seine et Marne et du Loiret de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du Syndicats.

DELIBERATION N°2017-03-09 – N°07 – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération

Sur proposition de Mme le Maire, vu la candidature de Mme Ghislaine GUEZARD et **après avoir procédé** au vote à main levée, le vote a donné les résultats suivants :

Votants : 28
Pour : 07
Abstentions : 21 *(Mmes CARTAU-OURY, DENECE, GAST-DELIERE, VIGNAS, PELOUIN, WALKER, PIN, LAURENT, POULET-BEAUGUET et DAUGA et Mrs GASSAMA, BERTELOOT, VENTALON, HEFLING, DELIERE, JAROSSAY, MERCY, BENOIT, AZEVEDO, PENHOET et HERSCHKORN)*

Le Conseil municipal **proclame** comme nouveau membre du Conseil municipal au CCAS, représentante de la liste « PERSPECTIVES », Mme Ghislaine GUEZARD.

DELIBERATION N°2017-03-09 – N°08 – COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Mme le Maire, vu la candidature de M. Jean-Pierre NICOLAS et **après avoir procédé** au vote à main levée, le vote a donné les résultats suivants :

Votants : 28
Pour : 07
Abstentions : 21 *(Mmes CARTAU-OURY, DENECE, GAST-DELIERE, VIGNAS, PELOUIN, WALKER, PIN, LAURENT, POULET-BEAUGUET et DAUGA et Mrs GASSAMA, BERTELOOT, VENTALON, HEFLING, DELIERE, JAROSSAY, MERCY, BENOIT, AZEVEDO, PENHOET et HERSCHKORN)*

Le Conseil municipal **proclame** comme nouveau membre du Comité de la Caisse des écoles, représentant de la liste « PERSPECTIVES », M. Jean-Pierre NICOLAS.

DELIBERATION N°2017-03-09 – N°09 – REMPLACEMENT DE DEUX MEMBRES, SUITE A LA DEMISSION DE MESDAMES BOUILLET ET GIORGIS DANS LA COMMISSION « SOLIDARITES »

Sur proposition de Mme le Maire, vu la candidature de Mme Ghislaine GUEZARD de la liste « PERSPECTIVES » et **après avoir procédé** au vote à main levée, le vote a donné les résultats suivants :

Votants :	28	
Pour :	07	
Abstentions :	21	*(Mmes CARTAU-OURY, DENECE, GAST-DELIERE, VIGNAS, PELOUIN, WALKER, PIN, LAURENT, POULET-BEAUGUET et DAUGA et Mrs GASSAMA, BERTELOOT, VENTALON, HEFLING, DELIERE, JAROSSAY, MERCY, BENOIT, AZEVEDO, PENHOET et HERSCHKORN)*

Le Conseil municipal **proclame** comme membre de la commission « Solidarités » : **Mme Ghislaine GUEZARD**

DELIBERATION N°2017-03-09 – N°10 – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE, SUITE A LA DEMISSION DE MADAME BOUILLET, AU SEIN DES COMMISSIONS « FINANCES », « CULTURE-VIE ASSOCIATIVE »

Sur proposition de Mme le Maire, vu la candidature de M. Jean-Pierre NICOLAS de la liste « PERSPECTIVES » et **après avoir procédé** au vote à main levée, le vote a donné les résultats suivants :

Votants :	28	
Pour :	07	
Abstentions :	21	*(Mmes CARTAU-OURY, DENECE, GAST-DELIERE, VIGNAS, PELOUIN, WALKER, PIN, LAURENT, POULET-BEAUGUET et DAUGA et Mrs GASSAMA, BERTELOOT, VENTALON, HEFLING, DELIERE, JAROSSAY, MERCY, BENOIT, AZEVEDO, PENHOET et HERSCHKORN)*

Le Conseil municipal **proclame** comme membres de la commission :

Commission « Finances » : M. Michel CARRENO
M. Jean-Pierre NICOLAS

Commission « Culture–Vie associative » : Mme Florence DAVID-COUSTILLAS
M. Jean-Pierre NICOLAS

DELIBERATION N°2017-03-09 – N°11 – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE, SUITE A LA DEMISSION DE MADAME GIORGIS, AU SEIN DE LA COMMISSION « ENFANCE-JEUNESSE-SPORTS »

Sur proposition de Mme le Maire, vu la candidature de Mme Ghislaine GUEZARD de la liste « PERSPECTIVES » et **après avoir procédé**, au vote à main levée, le vote a donné les résultats suivants :

Votants :	28	
Pour :	07	
Abstentions :	21	*(Mmes CARTAU-OURY, DENECE, GAST-DELIERE, VIGNAS, PELOUIN, WALKER, PIN, LAURENT, POULET-BEAUGUET et DAUGA et Mrs GASSAMA, BERTELOOT, VENTALON, HEFLING, DELIERE, JAROSSAY, MERCY, BENOIT, AZEVEDO, PENHOET et HERSCHKORN)*

Commission « Enfance-Jeunesse-Sports » : Mme Florence DAVID-COUSTILLAS
Mme Ghislaine GUEZARD

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 22h30.

Fait à SAINTRY-SUR-SEINE, le 10 mars 2017.

Le Maire,

Martine CARTAU-OURY

MAIRIE DE SAINTRY SUR SEINE 91250 ESSONNE

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au recueil des actes administratifs